

Image not found or type unknown



Rupture de contrat assistante maternelle

Par **buffy77**, le **03/10/2009** à **20:01**

Bonjour,
J'ai embauché une assistante maternelle en juin dernier mais je n'ai plus confiance et souhaite retirer mon enfant.
Quelle est la procédure?
Merci

Par **julius**, le **03/10/2009** à **23:58**

Vous êtes tenu de la licencier selon la procédure applicable au salarié .
Donc :
Lettre de convocation
Entretien préalable par le ou les employeurs uniquement
Lettre de licenciement
Préavis
Fin du contrat

Lien additionnel:
http://www.assistante-maternelle.biz/licenciement_assistante_maternelle.html